



A Mourenx, le 1er Octobre 2019

Objet : Lettre d'information sur le voyage aux Pays-Bas

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer l'organisation du voyage aux Pays-Bas, qui a été proposé aux classes de première et terminales Métiers de la Sécurité et Procédés de la Chimie, de l'Eau et des Papiers Cartons.

Nous vous rappelons que ce voyage se déroulera du **dimanche 13 Octobre (16h) au jeudi 17 Octobre 2019 (13h)**.

Etant donné la taille du groupe et afin de diminuer le coût initial du voyage, il s'agira d'un séjour en bus et votre enfant sera principalement logé en auberges de jeunesse.

Ce voyage aura pour objectifs : les visites du Parlement Européen, du port de Rotterdam, de l'Atomium et du musée Anne Franck.

En voici le programme journalier :

	Dimanche 13 Octobre	Lundi 14 Octobre	Mardi 15 Octobre	Mercredi 16 Octobre	Jeudi 17 Octobre
08:00		Arrivée sur Bruxelles vers 8h30	Arrivée sur Rotterdam - Petit déjeuner auberge de jeunesse	Petit déjeuner auberge de jeunesse Amsterdam	Trajet du retour pour Mourenx - Arrivée vers 13h00 (horaire variable en fonction du trafic routier)
10:00		Visite du Parlement européen	Découverte du Markthal: grand marché couvert	Visite de la Maison d'Anne Frank	
12:00		Déjeuner	Déjeuner panier repas	Déjeuner panier repas	
14:00		Visite de l'Atomium	Visite guidée en autocar du port de Rotterdam	Visite du Rijksmuseum	
16:00	Départ en bus de Mourenx. RDV à 15h45 à l'entrée principale du lycée.	Visite de la vieille ville	Départ pour Amsterdam	Visite de la ville	
18:00		Diner et nuitée auberge de jeunesse Bruxelles	Diner et nuitée auberge de jeunesse Amsterdam	20h : Départ pour la France	

Un repas froid est à prévoir par vos soins pour le départ.

Pour ce voyage, chaque élève doit être en possession des documents officiels suivants :

- Sa carte d'identité ou son passeport en cours de validité pour la durée du séjour,
- Une attestation d'assurance « Responsabilité civile individuelle » (obligatoire),
- Une carte ou une attestation européenne d'assurance maladie à demander à votre centre de sécurité sociale.

Une copie papier de ces documents est demandée pour le lundi 07 Octobre 2019 et est à remettre aux enseignants coordinateurs, Mme GENNEVOIS ou M. ESCALA.

Nous savons compter sur votre vigilance pour contrôler la possession de ces documents le jour du départ de votre enfant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Les enseignants coordinateurs

Mme GENNEVOIS

M. ESCALA

Important :

Le règlement du lycée professionnel s'applique également pendant les voyages.

De plus, si les accompagnateurs estimaient ne plus être en mesure d'assumer la responsabilité d'un élève (pour des raisons de mauvaise conduite délibérée et systématique), ils pourraient décider du retour immédiat de celui-ci, après avoir pris contact avec la famille.